

LOU BECAN

N° 39

Février
2019

Bulletin d'informations municipales
Saint-Julien-en-Vercors



**Pédal'Douce
à Saint Martin**



Commémoration du centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918

L'édito du maire

SOMMAIRE

Edito / état-civil	2
Echos des conseils	3
Dossier Aménagements	11
Extinction éclairage	14
Fête du Bleu	15
11 Novembre	16
Associations	21
Vercoquins	23
Fête de la pomme	24
Nouveaux habitants	25
Nouveaux entrepreneurs	26
Ils nous ont quittés	27
Transports autrefois	28
Pédale Douce	29
Infos pratique	30
Rétro photos	31



Agir ensemble. Plus que jamais cette injonction sera à l'honneur en 2019. La vie municipale est passionnante car elle constitue une belle aventure collective pour les élus, les agents. J'en profite à cet égard pour rendre hommage à Delphine Grève, secrétaire de mairie qui quittera la commune début mars. Je sais être le porte-parole de nombre d'entre vous en lui disant combien nous avons apprécié de travailler avec elle. **Agir ensemble** localement c'est aussi savoir mobiliser les bénévoles qui s'impliquent dans tant de domaines (fleurissement, entretien des chemins, travaux dans le village, passage piéton 3D, nettoyage, « livres en liberté », réseau d'eau, repas du CCAS...). Que tous en soient remerciés. Que 2019 permette d'entretenir ces dynamiques locales et d'être aux côtés de nos associations et de toutes ces initiatives qui font la richesse de nos villages, avec par exemple le collectif *Causes aux balcons*. **Agir ensemble**, c'est aussi travailler avec les communes voisines, de Saint-Martin et Rencurel. Après avoir commémoré ensemble ce 11 novembre 2018, c'est désormais vers la Fête du Bleu 2019 que nous faisons converger nos efforts. Et c'est avec ces communes que nous réfléchissons à l'avenir de la grange Marcon; par delà l'aménagement du bâtiment c'est une réflexion sur les besoins des habitants et sur notre capacité de développement que nous souhaitons conduire. **Agir ensemble** toujours, avec d'autres structures importantes, qu'il s'agisse de la CCRV qui exerce tant de compétences indispensables à notre quotidien ; ou du Parc du Vercors qui engage la révision de sa charte en souhaitant, pour ce moment important, associer largement les habitants ! Retrouver enfin le goût **d'agir ensemble** dans le contexte mouvementé que nous connaissons. Le grand débat proposé sera décliné à l'échelle du Royans-Vercors ; ce qui importe c'est que chacun puisse retrouver confiance en l'action publique. Et que les épreuves que nous traversons soit l'occasion de rénover nos pratiques démocratiques pour que chaque citoyen redevienne acteur de notre avenir. Ici ou ailleurs, il n'y aura d'avenir radieux que dans une démarche résolument collective !

Pierre-Louis Fillet, maire

AGENDA

Date	Lieu	Manifestation
03/02/2019 à 12h	Salle des fêtes	Repas de la Saint Blaise
04/02/2019 à 20 h	Salle du Fouillet	Conseil municipal
04/03/2019 à 20h	Salle du Fouillet	Conseil municipal
19/03/2019	Village de Saint-Julien	Anniversaire du cessez-le-feu du 19 mars 1962
01/04/2019 à 20h	Salle du Fouillet	Conseil municipal
06/05/2019	Salle du Fouillet	Conseil municipal
26/05/2019	Salle du Fouillet	Elections européennes
03/06/2019	Salle du Fouillet	Conseil municipal
01/07/2019	Salle du Fouillet	Conseil municipal
27 et 28/07/2019		Fête du Bleu

19 mars 2019 : 57^e anniversaire du cessez-le-feu en Algérie
10h : office religieux à l'église
11h : rassemblement au monument de la croix pour un hommage aux morts du 18 mars 1944
11h30 : cérémonie officielle au monument aux morts du village pour le **57^e anniversaire du 19 mars 1962**
12h : apéritif à la salle des fêtes suivi d'un repas ouvert à tous. Inscription auprès de Jo Callet au 0475455227

ETAT CIVIL

Juillet à décembre 2018

ILS/ELLES SONT NÉ(E)S

Alice Trouillas, née le 21 septembre 2018, fille de Guilhem et Irène Trouillas

ELLES / ILS NOUS ONT QUITTÉ(E)S

Henri Christophe, décédé le 7 juillet 2018 à Lyon

Andronic Faure, décédé le 21 novembre 2018 à Lyon à l'âge de 51 ans

Bulletin Municipal Lou Becan

Mairie - 26420 Saint-Julien-en-Vercors

Directeur de publication : Pierre-Louis Fillet
 Ont participé à ce numéro : Marie-Odile Baudrier, Jean-Luc Destombes, Gilles Chazot, Pierre Hustache, Françoise Chatelan, Delphine Grève, Nadège Fillet, Pierre-Louis Fillet, Camille Michel, Jean-Louis Gontier, Henri Lagasse, Denis Poitou, N° ISSN : 1632-2797 Imprimé à la Mairie en 200 exemplaires

Echos des conseils

EAU & ASSAINISSEMENT

► TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU-ASSAINISSEMENT

La commune a demandé que le transfert de compétence eau-assainissement à la CCRV soit reporté à 2026, comme la loi le permet. Toutes les communes du Royans-Vercors ainsi que le conseil communautaire de la CCRV ont délibéré en ce sens. La CCRV ne prendra cette compétence qu'en 2026 ce qui ne l'empêche pas de continuer à exercer la compétence assainissement non collectif (SPANC).

Pierre-Louis Fillet représente la commune dans la commission CCRV chargée du suivi de l'étude sur les services eau et assainissement des communes. L'étude lancée par la CCRV est conduite par le Département. 80% de subventions ont été obtenus. Cette étude permettra de connaître l'organisation des services des 18 communes du Royans-Vercors.

► PROCÉDURES POUR LA MISE EN CONFORMITÉ DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE LA SOURCE DE PIED CHATELET

Le juge des expropriations a été saisi pour l'acquisition par la commune du périmètre de protection immédiat de la source de Pied-Châtelet. Aucun accord n'a été trouvé avec le propriétaire Gérard Glénat au sujet du montant de l'indemnisation. Le propriétaire considère que les sommes proposées sont très éloignées de ses attentes au regard des contraintes qui s'imposent à lui pour l'ensemble des périmètres. Le juge des expropriations tranchera objectivement l'affaire sachant qu'aucune servitude de réseau n'a jamais été indemnisée par la commune.

► STATION D'ÉPURATION DE LA MARTELIÈRE

Les habitations raccordées au réseau d'assainissement de la Martelière vont devoir s'acquitter de 1 796,20€ au titre de deux participations. La première, la participation aux frais de branchement, a été fixée à 296,20€. Cette participation correspond au coût des branchements entre le réseau principal et les regards. Elle est due pour chaque

boîte de branchement. Le coût restant à charge de la commune (une fois déduits les 80% de subventions) a été divisé par le nombre de boîtes de branchement. Par ailleurs les raccordés devront s'acquitter de la participation au financement de l'assainissement collectif. Le montant forfaitaire est de 1 500€ et il est dû par logement. Si un bâtiment abrite trois logements mais qu'il n'y a qu'une boîte de branchement, les propriétaires paieront une fois 296,20€ plus 3 fois 1 500€.

La commune a acquis le terrain de la station d'épuration de la Martelière. Les élus et la propriétaire, Michèle Bonnard ont préféré attendre la fin du chantier pour connaître l'emprise exacte. La commune a acquis une bande de un mètre au-delà du grillage pour faciliter l'entretien. La parcelle a une contenance de 965 m². L'acquisition s'est faite pour l'euro symbolique. En contrepartie la commune a pris en charge le raccordement de l'habitation de Michèle Bonnard au réseau, ainsi que la taxe de participation au financement de l'assainissement collectif. L'acte a été établi par l'étude Diéval.

Bilan financier global de la station de la Martelière

Coût global : 472 355€ HT
Subventions : 80% avec le Département, l'Agence de l'Eau et l'Etat
Nombre de raccordés : 20 bâtiments (avec plus de logements). Station avec filtres plantés de roseaux calibrée pour 40 équivalent-habitants
Montant de la participation aux frais de branchement : 296,20€
Montant de la participation au finan-



Un avenant de 15 253€ a été signé suite aux travaux supplémentaires réalisés par le groupement Blanc / Cheval titulaire du lot 1 du marché. Le montant de l'avenant représente 4,6% du montant du marché ; ces travaux concernent des remplacements de compteurs, la création d'un puisage, le revêtement du chemin d'accès à la station, la remise en état du bassin. Ces prestations bénéficient de 80% de subventions comme le reste des travaux. Cet avenant vient clore le dossier.

► TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LE RÉSEAU D'EAU

L'entreprise Blanc a repris l'adduction en eau potable du centre de la Matrasnière cet automne. Une fuite d'eau importante a été constatée cet été. Un nouveau branchement a été réalisé au sud du bâtiment afin de ne pas démolir la terrasse sous laquelle se trouve l'ancien branchement.

L'entreprise Blanc a procédé au raccordement des futurs habitants Charbonnier et Ray. Ces travaux étaient nécessaires suite à l'obtention de permis de construire (secteur Les Barons, terrains Callet-Ravat). Coût : 1 800€ HT refacturés aux pétitionnaires.

Plusieurs autres petites interventions ont été nécessaires pour réparer une fuite vers l'habitation Gérard Glénat, changer des compteurs, en reposer un pour une habitation aux Granges...

► PROJETS À L'ÉTUDE

Le conseil entend engager l'étude pour un assainissement collectif des hameaux des Janis et du Château. Ce secteur a été identifié dans le schéma d'assainissement élaboré en 2007 comme un secteur à enjeu au regard de la nature des sols. Un appui technique a été demandé au Département.

Les élus souhaitent engager des travaux pour récupérer toutes les eaux de sources non utilisées et alimenter la fontaine du village et le bassin Marcon. Il s'agit des sources qui traversent les propriétés Marcon (communale), Christophe, Veyret et Fillet. Une partie seulement de cette eau est actuellement utilisée et les canalisations sont en mauvais état.

La commission eau juge urgent d'intervenir sur le secteur réservoirs du village et Roche / station de pompage. Elle s'est réunie en octobre. Des travaux sont nécessaires sur les deux réservoirs du village. Les pompes de la station de relevage sont à changer. Plusieurs canalisations sont probablement en mauvais état. Et globalement la connaissance des réseaux de ce secteur stratégique est à parfaire. Le service de l'eau du Département va aider la commune à recruter un bureau d'étude afin d'établir un diagnostic et de définir un programme de travaux. C'est un schéma directeur qui sera ainsi élaboré. L'élaboration d'un tel document stratégique peut bénéficier de subventions du Département, de l'Agence de l'Eau, de l'Etat...

Les poteaux incendies ne sont désormais plus contrôlés par les pompiers. La commune de Saint-Laurent-en-Royans propose de le faire et de facturer la prestation. Les élus souhaitent qu'un devis soit demandé pour la réalisation de ces opérations de contrôle indispensables.

URBANISME

Le coût de la viabilisation de la parcelle A440 de Théo Breton aux Clots se chiffre à 3 496€ HT pour l'eau (devis de l'entreprise Blanc) et à 1 642€ pour l'électricité (chiffrage du SDED). Ce raccordement individuel porte sur une distance de 30 mètres environ. Ces dépenses seront refacturées au pétitionnaire. Lors d'une réunion s'est posée la question d'un enfouissement possible des réseaux téléphoniques aériens à l'occasion de ces travaux.

La taxe d'aménagement sur le secteur Les Barons / La Madone a été modifiée. Elle avait été fixée à 11% sur les parcelles Soret, Coupigny et Fillet afin de financer les extensions des réseaux d'eau et d'électricité nécessaires aux constructions. Pour ces trois parcelles, des maisons ayant été construites et les réseaux ayant été financés via cette taxe, le taux de la taxe a été ramené à 5%, comme pour le reste de la commune. Pour les autres parcelles constructibles actuellement non construites du secteur le taux de 7% est maintenu.

Le tribunal administratif a annulé partiellement la carte communale approuvée en 2016 pour la parcelle de Monsieur Ritz dans le secteur de la Prette. Le propriétaire avait déposé un recours contre la réduction du classement de sa parcelle. Du fait du jugement c'est l'ancien classement qui revient en vigueur (avec une parcelle intégralement classée). La commune est condamnée à payer 600€ de dommages et intérêts au plaignant ; l'Etat devra faire de même puisqu'une carte communale est co-approuvée par la commune et l'Etat. Les élus ne veulent pas faire appel.

Le SDED va renforcer le réseau électrique basse-tension pour le secteur de la Martelière et du Château. C'est à partir du poste de la Tuilerie que le renforcement s'effectuera. Une armoire nouvelle sera installée. Le SDED prend en charge tous les coûts des travaux.

AUTORISATIONS D'URBANISME DÉLIVRÉES

► PERMIS DE CONSTRUIRE

Breton Théo : construction d'une habitation en rondin
Rein Didier : transfert d'un permis de construire
Malsang Marie-Josèphe : agrandissement d'un bâtiment agricole
Gordon Ray : modification d'un permis de construire avec pose d'un velux et de bardage

► DÉCLARATIONS PRÉALABES

SCI Arlot Rabin : création de deux velux
SCI Mandeline : ouverture d'une baie vitrée en façade
Malsang Marie-Josèphe : agrandissement de deux portes de grange
Christophe Yvonne : pose d'un auvent en façade

► CERTIFICATS D'URBANISME

Maurice Rimet : projet de construction d'une habitation
Jean-Claude Chabert : projet de construction d'une habitation

BÂTIMENTS

► RÉNOVATION ET PROJET D'EXTENSION DU CIMETIÈRE

Les murs est et sud du cimetière ont été rénovés cet automne par l'entreprise Blanc. Les enduits endommagés ont été déposés. Les murs ont été réenduits à l'exception de quelques portions où les pierres apparentes ont été conservées. La couverture a également été reprise. Coût des travaux : 12 712€ HT avec 80% de subventions (50% du Département et 30% de l'Etat).

L'extension du cimetière constitue désormais une priorité. Le nombre de concessions libres n'est plus suffisant, malgré la possibilité de récupérer quelques tombes abandonnées. La réglementation prévoit que le nombre d'emplacements soit cinq fois supérieurs au nombre d'inhumations annuel. Une première esquisse a été élaborée. Le

conseil municipal sollicitera un maître d'œuvre (probablement un géomètre) pour accompagner l'élaboration du projet. Une parcelle de terrain sera achetée à Michel Fillet au nord du cimetière actuel. Les élus en profiteront également pour rénover les allées endommagées du cimetière.

► CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Un contrat d'entretien des chaudières a été signé avec l'entreprise Engie Home Services pour un montant total annuel de 2 141 € HT. Le contrat prévoit l'entretien annuel et une visite d'arrêt des trois chaudières à savoir celles de la mairie, de la salle des fêtes et du logement de l'ancienne poste (les frais d'entretien de cette dernière sont facturés aux locataires). Le contrat prévoit également le ramonage fioul et des interventions de dépannage 7j/7 de 8h à 18h. Les systèmes de chauffage des bâtiments communaux sont nombreux ; certains sont complexes

comme celui de la mairie où l'extension du multi-accueil Les Vercoquins a conduit à l'ajout de circuits de chauffage. Ce contrat permet une gestion rationnelle de tous ces équipements.

Le système de chauffage au sol de la salle du Fouillet a été purgé et désemboué. L'entreprise Michel Blanc est intervenue pour un coût de 604€ HT.

Une trappe a été posée sur le conduit de ventilation de la chaudière de la mairie. Elle est accessible depuis la cour de récréation et devrait faciliter le ramonage du conduit. L'entreprise Vercors Tout Services est intervenue pour un coût de 568€ HT.

Les élus travaillent en vue de la construction d'une chaudière à bois déchiqueté pour le bâtiment de la mairie. Le système de chauffage actuel (chaudière à fioul) est vieillissant et son renouvellement doit être programmé. Le silo de stockage sera probablement implanté à l'est du bâtiment, à proximité du parking de l'école. Une équipe de maîtrise d'œuvre sera recrutée pour la conception du projet.

Le forfait chauffage de la salle des fêtes pour des utilisations ponctuelles mais régulières a été fixé à 7€. Ce coût a été réévalué pour tenir compte de la hausse du prix du fioul depuis quelques mois. Ce forfait permet d'éviter de relever le compteur avant et après chaque utilisation.



► RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

La commune a adhéré à un programme du SDED pour bénéficier de subventions lors de travaux en faveur des économies d'énergie dans les bâtiments communaux. Les dépenses doivent être éligibles aux critères des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux. Le taux de la subvention est de 50 % jusqu'à 20 000 € de dépenses puis 20 % jusqu'à 50 000€. Ce programme dure trois ans (jusqu'en décembre 2020). La plupart de ces travaux sont par ailleurs éligibles à des subventions du Département.

Une première tranche de travaux a été définie pour bénéficier de ce programme. Les logements du Presbytère seront équipés avec un poêle à granulés pour offrir une alternative au chauffage électrique ; les combles perdus seront isolés. Une ventilation plus efficace sera installée pour la mairie et l'école (afin notamment de régler le problème de présence de radon dans les classes). Pour ces travaux des devis ont été demandés à plusieurs entreprises.

Une seconde tranche de travaux d'isolation est à l'étude. Il s'agira de compléter l'isolation des logements du Presbytère, notamment celle de l'appartement du 1^{er} étage (avec une difficulté, isoler les pièces mansardées sans abaisser le plafond). Par ailleurs l'isolation du bâtiment de la mairie sera complétée avec une isolation par l'extérieur de la façade ouest et le remplacement des menuiseries.

Le sol de l'école maternelle a été rénové. Les travaux ont été effectués cet été, durant les vacances, par l'entreprise Thomasset. Les locaux ont été vidés pour permettre à l'entreprise de travailler dans de bonnes conditions. Outre la rénovation du revêtement, des efforts particuliers ont été observés pour renforcer l'herméticité du sol afin de limiter les remontées de radon. La concentration de ce gaz naturellement émis par les sols calcaires est en effet un peu plus élevée dans la classe que les seuils fixés par l'ARS. L'isolation, l'aération et la ventilation doivent permettre de régler ce problème.

VOIRIE

► VOIES ET CHEMINS RURAUX

Une modification du tracé du chemin est à l'étude aux Clots (maison Mure-Ravaud). Un chemin rural longe en effet actuellement la maison d'habitation ; il n'y a en outre pas de liaison rapide avec le chemin de randonnée qui, au nord, descend en direction de La Balme (à partir de la 1^{ère} épingle de la route). Les élus ont rencontré la propriétaire, Yvette Fillet.

Il est rappelé la nécessité de ne pas fermer de manière permanente les chemins de randonnée avec des clôtures pour le bétail. Plusieurs cas ont été signalés vers Picot ou vers le village.

Les propriétaires de la maison Berthuin (La Matrassière) ont abandonné le projet de détournement, à leurs frais de la route d'accès au centre La Ma-

Vente du camion Jumper pour 2 000€

Le camion Jumper a été vendu pour 2 000€. Suite à l'achat d'un véhicule 4x4, le camion Citroën Jumper est passé au contrôle technique après avoir été réparé par le garage Faure (800€). Il n'était en effet pas possible de le vendre « en l'état ». Le camion a ensuite été mis en vente sur le site « Le Bon Coin ». C'est Christophe Chavot, jeune entrepreneur de la Loire qui l'a acquis pour 2 000€. Pour départager les nombreuses offres, la proposi-

trassière. Les élus et les responsables du centre étaient favorables à cette proposition qui aurait permis d'améliorer la desserte et qui aurait donné plus d'aisance à la maison Berthuin.

► PROJET DE CHÂTELUS

Le conseil soutient moralement la commune de Châtelus qui réfléchit à une route de secours permettant aux habitants d'Echevis de pouvoir rejoindre le Royans en cas de fermeture des Petits Goulets. Châtelus a réalisé une étude pour tester différentes hypothèses. Les élus de Saint-Julien ont affirmé que cette réflexion semble fondée même si aucun financement communal ne doit être espéré. Les Départements de la Drôme et de l'Isère doivent demeurer les interlocuteurs privilégiés pour de tels projets qui ne peuvent pas être portés par de petites communes comme Châtelus ou Echevis.

► TRANSPORTS ET MOBILITÉS

L'emplacement du point stop pour le village de Saint-Julien a été fixé au nord, à proximité du nouveau parking et de la mairie. Le Parc du Vercors porte en effet un projet d'autostop organisé en collaboration avec la CCRV. L'autostop organisé est un dispositif simple qui permet, en complément de l'offre de transport en commun, de faciliter les déplacements des habitants. Entièrement gratuit pour les utilisateurs, le



VIABILITÉ HIVERNALE



dispositif comprend : une signalétique en bord de route à des points stratégiques et sécurisés, un système d'inscription sur internet ou en points relais, une communication et une sensibilisation pour inciter la population à l'utiliser. Le Parc finance la mise en œuvre et le matériel et associe la CCRV et les communes au choix des emplacements et à la pose des panneaux.

L'arrêt du bus effectuant le ramassage des collégiens a été déplacé au parking nord du village. Cet espace offre plus de places de stationnement. Le bus peut plus facilement effectuer un demi-tour sécurisé. Les jeunes peuvent se protéger des intempéries grâce à l'abri situé en face de la mairie.

► ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal a approuvé la charte en faveur d'un éclairage raisonné porté par le Parc du Vercors. Ce dernier s'est engagé dans la démarche de création d'une réserve internationale de ciel étoilé (RICE). Les signataires de la charte entendent œuvrer en faveur de la réduction de la pollution lumineuse et des impacts d'un éclairage excessif. Cette charte est cohérente avec la volonté des élus de réduire l'éclairage nocturne (voir article plus loin).

Le SDED propose chaque année un programme de travaux sur l'éclairage public du village et des hameaux. En 2019, le SDED a installé des horloges sur les postes des hameaux et un interrupteur sur le poste du village pour la mise en œuvre de l'extinction de l'éclairage public. Les 33 points lumineux des hameaux seront rénovés pour un coût estimé de 33 000€. Après déduction de la subvention du SDED de 40 %, le reste à charge communal est de 19 800€, payé par la cotisation annuelle d'investissement de 3 000€. La commune prolonge son engagement avec le SDED pour couvrir ce coût d'investissement.

De nombreux changements ont affecté l'organisation du déneigement des voies communales. Les routes du village et du sud sont désormais déneigées par Christophe Drogue (en remplacement de l'entreprise Blanc) et celles du nord par Pierre-Laurent Lattard (en remplacement du Département). Seules les routes des Granges continuent à être déneigées par le Département.

La commune a lancé une consultation dans le cadre d'un marché à bons de commande pour assurer la viabilité hivernale des voies communales.

► LES DIFFÉRENTS HAMEAUX

Le 1^{er} lot concerne les routes des **Granges** : aucune offre privée ayant été reçue le Département de la Drôme a été sollicité pour poursuivre le déneigement.

Le 2^e lot correspond aux routes du **village** et des hameaux sud (les Chaberts, la Madone, les Alberts, les Combettes, la Matrassière, les Domarières...). Deux offres ont été reçues : Christophe Drogue et l'entreprise Blanc. L'offre de Christophe Drogue a été jugée globalement la mieux-disante (en combinant des critères financiers et techniques). Montant de l'offre : 5 000€ HT de forfait d'immobilisation qui inclut 66 heures de déneigement / tarif horaire : 75€ HT. Tarif optionnel pour l'évacuation de la neige du village : 150€ HT / h.

Le 3^e lot correspond aux routes du **nord** (la Matrassière, Piache, le Château, les Janis, les Orcets et les Clots). Deux offres ont été reçues : Christophe Drogue et Pierre-Laurent Lattard. L'offre de Pierre-Laurent Lattard a été jugée globalement la mieux-disante (en combinant des critères financiers et techniques). Montant de l'offre : 4 200€ HT de forfait d'immobilisation qui inclut 25 heures de déneigement / tarif horaire : 68€ HT.

► LES LAMES

La commune fournit les lames de déneigement ; les prestataires doivent ensuite les installer sur leurs engins de déneigement. Pour le village, la lame utilisée par l'entreprise Blanc a été récupérée et mise à disposition de Christophe Drogue. Pour le lot de Pierre-Laurent Lattard une nouvelle lame a été achetée auprès de la société Villeton. Coût de 5 338€ HT pour une lame rabot 3000*800 incluant un déviateur de fonction hydraulique et un cadre d'attelage

Lors de la consultation, la commune avait demandé aux postulants de chiffrer une option où ils devraient eux-mêmes fournir la lame à la place de la commune. Compte tenu des écarts de tarifs et du fait qu'une lame est achetée pour une période longue (la lame du village a plus de 15 ans), les élus ont jugé plus intéressant d'acquérir ce matériel.

► UNE FRAISE À NEIGE

La commune a acheté une fraise à neige pour le déneigement des trottoirs du village L'agrandissement des trottoirs a posé la question de leur déblaiement en hiver. Il n'est pas possible de les dégager avec un tracteur, au risque de les endommager. La fraise à neige a été achetée d'occasion pour 1 800€ via la coopérative de Saint-Martin Comptoir Plus.

FORÊT

Le conseil municipal n'a pas souhaité acquérir la forêt de la Grande Cornouze mise en vente par son propriétaire, Gérard Odeyer. Il s'agit d'un lieu prisé de nombreux habitants et randonneurs. La commune de Châtelus avait dit son intérêt pour une éventuelle acquisition du chemin d'accès à la grotte de Pabro et au Pas de la Charmatte. Les élus ont demandé conseil à l'ONF. Le montant de la mise à prix (entre 200 000€ et 250 000€) est apparu beaucoup trop important au regard du potentiel forestier et cynégétique de la Grande Cornouze pour imaginer une acquisition communale.

Le programme 2019 de coupes dans les forêts communales porte sur la parcelle 6 à Herbouilly. L'ONF demande désormais aux communes de se positionner dès septembre pour évaluer le volume de bois à venir. Ce sont environ 700 m³ qui seront vendus dans le cadre d'une vente publique sur pied.

La commune a renouvelé son engagement dans la démarche de gestion forestière durable PEFC. La commune a rejoint la démarche en 2009. L'engagement porte sur la période 2019 – 2023. L'adhésion à PEFC permet de bénéficier de subvention de la Région sur les travaux forestiers.

ECOLE

► CANTINE ET SERVICES PÉRISCOLAIRES

Le centre La Matrassière fournira les repas de la cantine scolaire pour les 3 prochaines années. Une consultation a été lancée car le contrat était arrivé à échéance. Le centre a été le seul à répondre avec un tarif de 4,53€ TTC par repas (soit 2 centimes de plus).

Le prix du repas facturé aux familles est de 4,72€. Au coût du repas livré par la Matrassière s'ajoutent les frais de



personnel (deux personnes encadrent le repas), l'entretien de la salle de restauration... La commune prend 50% du coût total à sa charge.

Si un enfant doit fournir son repas à la cantine, à la place de celui livré par la Matrassière, la famille payera 2,36€ pour l'encadrement. Cela s'applique pour les enfants souffrant d'allergies alimentaires avec la mise en place d'un PAI signé par la famille, le médecin, la mairie et l'école.

Ilona Le Coz a remplacé Lysiane Eymard comme agent d'animation à partir de décembre 2018. Elle dispose d'un contrat de 16h par semaine ; elle encadre le repas de midi, aux côtés de Marie Brochard. Elle accompagne les enfants dans la navette scolaire à 16h30 et assure l'entretien des locaux. Elle effectue également à Saint-Martin l'animation des temps d'accueil périscolaire avec Myriam Audeyer.

► UN RÉSEAU PÉDAGOGIQUE VERCORS « REVES »

Les écoles des cinq communes du Vercors drômois ont créé un réseau pédagogique appelé REVES (Réseau Vercors Ruralité). L'Education nationale a affecté à ce réseau une enseignante supplémentaire, Laurence Agostini, afin de faciliter la mise en place de projets pédagogiques entre les différents établissements. Chaque commune a approuvé une convention pour mettre à disposition du réseau le matériel de chaque école financé par les municipalités. Une autre convention sera signée

entre les communes et l'Etat pour entretenir la création de ce réseau.

► EFFECTIFS DES CLASSES

51 élèves fréquentent les écoles de Saint-Julien / Saint-Martin. L'école maternelle de Saint-Julien en accueille 17 dans une seule classe. 34 élèves sont scolarisés à Saint-Martin dans deux classes, entre le CP et le CM2. Ces effectifs sont relativement stables.

Trois « Toutes Petites Sections » seront admis à l'école maternelle à compter de la rentrée de février 2019. Le conseil d'école a validé ces arrivées. Le conseil d'école a défini il y a plusieurs années les conditions d'accueil de ces TPS. Si l'effectif de la classe est inférieur à 20, le nombre de TPS admis doit porter les effectifs à 20 au maximum. Si le nombre de places disponibles est inférieur à celui des demandes, les premières demandes reçues sont satisfaites.

PERSONNEL

La commune a renouvelé son contrat d'assurance pour maintenir le plein traitement d'un agent en cas d'arrêt maladie et de se faire rembourser le montant non pris en charge par la Sécurité Sociale. Le Centre de Gestion a lancé la consultation pour les communes intéressées. L'assurance retenue est CNP / SOFAXIS pour une durée de 4 ans. Le Centre de Gestion est rémunéré à hauteur de 3% de la cotisation versée à l'assureur pour la réalisation de cette consultation groupée.

FINANCES

La commune de Saint-Julien effectuera à partir de 2019 près de 36% d'économie sur ses contrats d'assurance. Les élus ont en effet décidé de participer à la consultation groupée lancée par la CCRV pour le compte d'une vingtaine de collectivités et syndicats. Sur l'ensemble du Royans-Vercors ce sont 70 000€ qui ont été économisés. Plusieurs lots ont été identifiés avec, pour chacun d'eux, plusieurs propositions. Voici la liste des assureurs retenus par lot :

Domage aux biens : Groupama, 987€. Responsabilité civile et responsabilité atteinte à l'environnement : Groupama, 327€. Assurance auto : SMACL, 245€ . Protection juridique : CFDP, 1270€. **TOTAL cotisation 2019 : 2830€** (contre 3 850€ en 2018).

Le conseil a refusé la demande de subvention de l'Association 11ème Cuirasiers Vercors pour la restauration de stèles situées sur la commune de Saint-Martin. Les élus ont néanmoins souligné qu'un concours était envisageable si une telle opération était conduite sur le territoire communal.

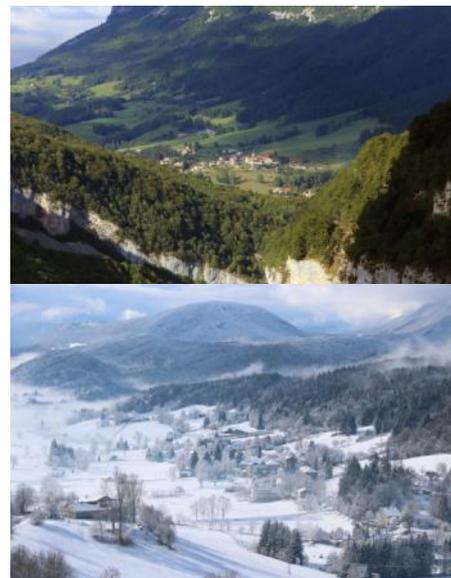
Marie-Odile Baudrier représentera la commune au sein de la commission de la CCRV qui instruira les demandes de subventions des associations du Royans-Vercors pour 2019 (social, culture, sport...).

Un chèque de 100€ a été remis à la commune à l'occasion du mariage d'Irène Favier et de Guilhem Trouillas. Le conseil municipal a décidé de reverser cette somme au budget du CCAS.

ANIMATIONS

► CULTURE ET MÉDIAS

Le conseil municipal soutient la demande adressée par Radio Royans au CSA de bénéficier d'une fréquence hertzienne sur le Vercors Sud. Depuis 2015, Radio Royans a développé son activité en direction du Vercors Sud en liant un partenariat avec la Maison Pour Tous et la Maison de l'Aventure. Cette dynamique a abouti à une demande de d'extension de fréquence pour couvrir le Vercors Sud. L'obtention de cette nouvelle fréquence permettrait la couverture quasi-totale du territoire de la Communauté de Commune Royans Vercors et contribuerait ainsi à une nouvelle cohérence territoriale.



L'association Ya Pas Photo propose une exposition photo à la salle des fêtes. Cette exposition aura pour thème « Le Vercors insolite ». Les dates sont à préciser (via une information par affichage ou mail). Ce projet a été subventionné par la recyclerie de La Chapelle-en-Vercors.

► PRATIQUES SPORTIVES

La commune a versé une participation de 63€ pour le stage de tennis organisé sur le Vercors Sud en août. Les séances à destination des jeunes des cinq communes étaient encadrées par un moniteur diplômé du club de tennis de Die. 24 jeunes ont participé et chacun a payé 5€ par demi-journée. Le reste à charge de 313 € a été réparti entre les cinq communes.



DÉPART DE DELPHINE GRÈVE

Delphine Grève, secrétaire de mairie quittera la commune le 1er mars pour rejoindre la mairie de La Chapelle. Delphine a intégré les services de Saint-Julien en 2006 en remplacement de Michèle Bonnard. D'abord titularisée sur un temps partiel, elle exerçait à plein temps depuis 2014

Delphine a toujours assumé avec beaucoup de sérieux et de professionnalisme les nombreuses missions d'une secrétaire de mairie tout en faisant vivre l'agence postale communale. Les habitants ont pu témoigner de ses grandes qualités humaines. Les élus ont toujours apprécié son dévouement. Souhaitons lui de poursuivre une carrière profession-

nelle enrichissante dans une mairie où les services administratifs seront plus étoffés.

Les élus ont rapidement engagé une procédure de recrutement. Le poste de secrétaire de mairie est central dans l'organisation de la municipalité. Une douzaine de candidatures a été reçue. 5 d'entre elles ont été auditionnées par un jury de 5 élus. C'est Maylis Léonard qui a finalement été retenue; elle devrait rejoindre la mairie à partir de la mi-février. Nous vous présenterons Maylis dans le prochain Lou Becan.

Maylis disposera d'une quinzaine de jours de travail conjoint avec Delphine pour assurer la transition. Néanmoins, Delphine a commencé à travailler quelques jours à La Chapelle dès janvier pour assurer la passation avec Sylvie Faure (elle-même partant pour Saint-Jean). Ces journées seront

Une convention a été approuvée pour l'accès à la grotte de la Cheminée et à Gour Fumant dans le cadre du PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée). Cette démarche vise à pérenniser l'accès à ces deux sites. Les chemins concernés traversent les forêts que la commune possède sur le territoire de Saint-Martin, à Herbouilly. La commune s'engage à maintenir la libre circulation sur les chemins, à autoriser le balisage des itinéraires de randonnées et à accepter l'implantation d'une signalétique.

Avant l'ouverture des stations, la commune a délibéré au sujet du domaine nordique d'Herbouilly. Les élus ont approuvé les tarifs d'accès aux pistes d'Herbouilly proposés par l'EPIC des stations de la Drôme. Par ailleurs, le maire est responsable de l'organisation et de la distribution des secours sur l'étendue du domaine skiable de la commune. La commune ne disposant pas de moyens propres pour assurer ces secours en direct, la commune fait appel à l'EPIC en tant que prestataire.

Les élus réfléchissent à la possibilité d'organiser une nocturne de ski au village. L'idée est partie du fait que la traditionnelle nocturne d'Herbouilly ne soit plus organisée par le Département qui souhaite qu'une association locale prenne le relais. Des contacts seront pris afin d'évaluer la possibilité d'organiser un tel événement au village.

► COMMÉMORATIONS 2019

La commémoration du 19 mars marquant le cessez-le-feu de la guerre d'Algérie sera organisée en 2019 à Saint-Julien. Cette cérémonie tourne chaque année sur une des cinq communes du Vercors drômois. Elle est organisée en lien étroit avec la section Vercors de la FNACA, association rassemblant de nombreux anciens combattants. Par ailleurs, le 18 mars 2019 marquera le 75^e anniversaire de l'attaque allemande contre la Matrassière et les Domarières. Les élus souhaitent que la cérémonie du 19 mars soit aussi l'occasion d'évoquer cette page importante de notre histoire locale.

► NATURE

Un groupe de travail réfléchit au moyen de valoriser les espèces locales d'arbres fruitiers (pommiers...). Au départ les membres entendaient voir comment mieux valoriser la nouvelle station de la Martelière (avec des aménagements explicatifs, la plantation d'arbres fruitiers compatibles avec le fonctionnement de la station...). Chacun a reconnu l'intérêt des espèces fruitières locales dont il faudrait essayer d'améliorer la connaissance. A terme, nous imaginons un événement autour de ces fruitiers, à l'occasion du repas des habitants par exemple.

Les élus souhaitent que le village puisse participer au concours des villages fleuris de la Drôme. Des membres du jury se sont étonnés que la commune ne concourt pas malgré la qualité reconnue de son fleurissement estival !

Date des conseils municipaux 2019

Les lundis 7 janvier, 4 février, 4 mars, 1^{er} avril (vote des budgets), 6 mai, 3 juin, 1^{er} juillet, 2 septembre, 7 octobre, 4 novembre et 2 décembre.

Il s'agit la plupart du temps du 1^{er} lundi du mois.

Les séances du conseil municipal se tiennent à 20h30 à la salle du Fouillet. Elles sont ouvertes au public !

DIVERS

Jean-Louis Gontier a été élu 3^e adjoint suite à la démission de Camille Michel. Camille a en effet déménagé pour des raisons professionnelles et a démissionné de ses fonctions de 2^e adjointe même si elle reste membre du conseil municipal. Marie-Odile Baudrier est ainsi devenue 2^e adjointe ; Gilles Chazot reste 1^e adjoint. Jean-Louis Gontier est chargé des bâtiments communaux.

La commission électorale classique est remplacée à compter du 1^{er} mars 2019 par une commission de contrôle. Ce changement s'inscrit dans le cadre de la mise en place du répertoire électoral unique. Le Maire, qui présidait la commission électorale, enregistrera désormais les inscriptions toute l'année. La nouvelle commission de contrôle doit comporter un élu qui ne peut pas être le Maire ou un adjoint. Cette commission doit statuer sur les recours liés aux inscriptions et aux radiations ; elle doit vérifier la liste électorale une fois par an ou avant les scrutins. Monique Feuquier a été désignée. Les deux autres membres de l'ancienne commission rejoignent automatiquement la nouvelle (Alain Drogue, désigné par le Tribunal de Grande Instance et Jean-Luc Destombes pour la sous-préfecture).

La commune a conventionné avec le Centre de Gestion de la Drôme pour se mettre en conformité avec le RGPD ! Cet acronyme signifie Règlement Général sur la Protection des Données ; il s'agit d'une réglementation européen-



ne et une obligation pour toute entité publique. L'objectif : protéger les données personnelles détenues par la commune (liste électorale, liste d'inscription à la cantine et bien d'autres !). Même si cette réglementation entrée en vigueur en mai 2018 vise surtout les entreprises commerciales, les collectivités doivent aussi s'y conformer. Le Centre de Gestion propose de mettre à disposition un Délégué à la Protection des Données. Une rencontre interviendra avec le Centre pour définir les modalités de travail. Coût de la prestation : 235€ par jour, avec 3 jours de travail en 2019, 2 jours en 2020 et 2 jours en 2021.

Livres en Liberté

en face de la mairie !

Plusieurs bénévoles se sont mobilisés pour transformer la cabine de l'ancienne bascule située en face de la mairie en **bibliothèque partagée**. Le principe est simple : chacun amène les livres qu'il veut partager et toute personne intéressée peut venir prendre les livres ainsi mis à disposition. Cette installation permet de valoriser cet élément de notre patrimoine communal. Merci à tous les bénévoles qui ont créé *Livres en liberté* et à tous les lecteurs qui le font vivre !



LA GRANGE MARCON

La réflexion sur l'avenir de la grange Marcon va reprendre en 2019 après une pause en 2018. Le CAUE de la Drôme prolonge son accompagnement; et dans le même temps, les élus souhaitent que la réflexion soit élargie à l'échelle des trois communes. La participation des habitants reste une priorité.

Une **réunion publique** a rassemblé en février 2018 de nombreux habitants pour exprimer ses idées, ses souhaits pour l'avenir de cette grange Marcon. Et déjà, grâce à la présence d'habitants d'autres communes, a émergé la nécessité d'élargir la réflexion.

les besoins de nos trois communes et réfléchir à notre attractivité. **L'élaboration d'un projet de territoire** doit permettre de décider d'une stratégie commune et de la décliner ensuite dans les bâtiments ou terrains disponibles dans les trois communes.

► UNE RÉFLEXION AVEC LES AUTRES COMMUNES

A la suite de cette réunion publique, une **réunion « historique » des trois conseils municipaux** a permis d'affirmer la volonté d'une réflexion partagée entre Saint-Julien, Saint-Martin et Rencurel. La coopération s'est renforcée grâce à l'organisation conjointe du 11 Novembre 2018 et la préparation active de la Fête du Bleu 2019. Au sujet de la grange, ce travail partenarial vise deux objectifs.

Il convient d'abord de **réfléchir aux modalités de mutualisations entre les services municipaux**. Chaque commune dispose de ses propres services et d'agences postales. Les élus restent convaincus que la mairie doit s'installer dans la grange, mais sont conscients de la nécessité de calibrer au plus juste la surface nécessaire ; une réflexion doit être posée au sujet des services techniques, la commune de Saint-Martin disposant par exemple d'un atelier particulièrement bien équipé. Pourquoi pas enfin tenter de mieux articuler les horaires d'ouverture de nos trois agences postales?

L'autre objectif est d'élargir la réflexion. Les élus souhaitent évaluer

► LE TRAVAIL AVEC LE CAUE ET UNE MISSION DIAGNOSTIC

Le CAUE de la Drôme poursuit son appui. Une nouvelle convention a été signée (coût : 2 324€) pour accompagner la démarche, notamment l'animation d'ateliers avec les habitants. Par ailleurs, le CAUE aidera à recruter une équipe de maîtrise d'œuvre ; l'objectif est **d'établir un diagnostic structure précis** et de définir un éventuel premier programme de travaux de consolidation, si nécessaire. Une connaissance précise de l'état du bâtiment est indispensable.

► QUELQUES TRAVAUX DE CONSOLIDATION EN ATTENDANT.

Les élus souhaitent consolider l'appentis de la grange Marcon afin de pouvoir l'utiliser lors de **Caméra en campagne**. Un charpentier a confirmé que l'état de l'appentis était satisfaisant malgré quelques interventions à prévoir. Un devis a été demandé à Boris Glénat. Les travaux de consolidation seront réalisés au printemps. Par ailleurs, quelques travaux de terrassement sont à prévoir pour niveler le sol et combler les fosses de cette ancienne scierie.

Aménagements des espaces publics

L'aménagement des espaces publics du village est un chantier de longue haleine qui a été engagé dès 2017. Une nouvelle tranche de travaux est prévue en 2019.

► DE NOMBREUSES RÉALISATIONS DEPUIS 2017

À l'automne 2017 la traversée du village a été reprise. Les trottoirs ont été élargis, la chaussée rénovée. Les abords de l'église ont été réaménagés et de nouveaux cheminements permettent désormais aux piétons de se déplacer plus en sécurité. Plusieurs dispositifs aident à ralentir la vitesse de circulation. Mais comme tout chantier comporte aussi son lot de péripéties, la mauvaise qualité du revêtement de la nouvelle chaussée a conduit le Département et l'entreprise Cheval à reprendre intégralement, et à leurs frais, la chaussée au printemps dernier. Des **marquages au sol** ont ensuite permis d'achever ce chantier avec la création de passages piétons, la matérialisation des dos d'âne, le traçage de places de parkings et d'interdictions de

stationner ; sans oublier les bandes latérales aux entrées du village afin de guider les automobilistes en cas de brouillard. Des quilles ont été installées le long des trottoirs pour éviter les stationnements anarchiques. Un banc a été fixé devant la maison Faresse.

En 2018 **deux nouveaux parkings** ont été créés, au nord de la grange Marcon et au nord de la mairie. Les revêtements sont encore provisoires mais ces aires peuvent accueillir de nombreux véhicules. Derrière la grange Marcon des jeunes du village ont décoré les buses en béton installées pour limiter l'accès des véhicules.

Autre chantier important, la **création d'un nouveau jardin de village** au sud de la grange Marcon, avec la construction d'une rampe d'accès, le remplacement de l'ancien lavoir par un nouvel appentis et l'installation de tables de pique-nique. Plus haut, un nouveau parking a été créé à proximité de la salle des fêtes. Des marches d'escalier réalisées avec d'anciens caniveaux permettent désormais de rejoindre rapidement la grange Marcon.

Sans oublier la complète **renovation des WC publics** et la reprise de la clôture du terrain de boules avec la construction d'un muret, dans le cadre d'un travail conjoint avec l'Amicale.

Un passage piéton 3D participatif !

Un grand merci à Nicolas Barthe, habitant Les Forilles pour le passage piéton 3D. Nicolas a proposé cette idée au conseil municipal qui l'a jugée pertinente et a validé l'emplacement devant la mairie. Nicolas s'est ensuite impliqué pour la concrétisation de cette proposition. Durant une journée, en août, Nicolas et Pierre-Laurent, aidés de jeunes du village, ont tracé ce passage piéton particulier avec des nuances gris pour donner l'illusion d'un passage tridimensionnelle ! Plus largement de nombreux habitants ont accepté de prêter main forte durant ces chantiers. L'embellissement du





Un nom pour le jardin de village

Le conseil souhaite donner un nom au jardin de village. Une envie, une idée ? N'hésitez pas à la signaler en mairie. Une idée a déjà été évoquée : « Le jardin de Lucienne », en référence à l'ancienne propriétaire. Jean-Louis Guinet a proposé de graver un panneau bois avec le nom retenu ; ce panneau sera fixé sur le mur longeant la route. Nous graverons aussi un

► DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS EN PERSPECTIVE

En 2019, les élus vont poursuivre les aménagements. Des bancs en bois avec une structure métallique seront construits autour des tilleuls situés à proximité du monument aux morts et de l'église. Les marches arrondies de cet espace seront matérialisées avec de la peinture afin d'éviter les chutes.

Des jeux seront installés dans le **jardin de village**. Les jeunes avaient été invités à s'exprimer sur ces aménagements lors du repas des habitants. Parmi les aménagements programmés : une cabane (« La cabane à Lily » !), une balançoire et un toboggan (qui utilisera la pente du talus du parking de la salle des fêtes). Il faut prévoir des travaux de terrassement et de soclage pour les jeux et les tables. Emmanuelle Aussibal créera le long de la rampe d'accès au jardin un tunnel en osier vivant. Sous l'auvent du jardin, un point d'eau avec un évier et un plan de travail seront installés ainsi qu'un point lumineux. La montée d'escalier reliant le jardin de village à la salle des fêtes sera éclairée et sécurisée avec une main courante.

Des arbres seront plantés sur le **parking nord** afin d'ombrager le terrain de boules délimité par des troncs. Les essences et les emplacements de ces plantations restent à définir.

Il faudra trouver un emplacement pour le panneau d'affichage situé autrefois vers les WC et actuellement inutilisé.

Un porte-vélo sera installé à côté des **WC**. La porte de ces derniers sera traitée et un auvent sera construit pour protéger la porte des intempéries.

Au sud du village les élus souhaitent mieux matérialiser le cheminement piéton et restaurer la **rangée de lauzes**, à l'ouest de la route, entre le village et le carrefour de la Croix. L'idée est de décaisser la terre, de remplacer les lauzes endommagées et déployer du gravier blanc au pied des lauzes (côté route) pour les valoriser.

En face de la mairie, derrière l'abri de l'ancienne bascule, le **mur de soutènement** du trottoir devra être rénové car il s'affaisse. Il s'agit de la portion comprise entre l'ancienne cabane et la grange Veyret. Les travaux seront confiés à l'entreprise Blanc au printemps.

D'autres chantiers et aménagements sont à l'étude : l'installation d'une aire de jeux pour les adolescents sur le parking nord de la mairie, la création d'un terrain de pétanque, une possible liaison piétonne voire routière entre la

salle des fêtes et le parking de la grange Marcon ; et enfin une liaison entre ce parking et le parking de l'école.

Pour formaliser l'ensemble de ces projets, une mission d'accompagnement a été demandé au bureau d'étude STADIA (coût : 1 300€). Ce dossier nous a permis de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat. L'aide ainsi obtenue cumulée à la subvention du Département permettra à la commune de **bénéficier de 80% de subventions pour l'ensemble de ces travaux**. Les travaux seront réalisés par l'entreprise Blanc, les services techniques de la CCRV ou d'autres prestataires.

Rappelons que le budget de première tranche de travaux (traversée, jardin de village, WC publics, parkings de la salle des fêtes, de la grange Marcon et du nord, abords de l'église) s'est monté à 206 000€ environ également subventionnés à 80%.





27 ET 28 JUILLET 2019

SAINT-MARTIN-EN-VERCORS

Retour aux sources et nouveaux seront les maîtres mots de la Fête du Bleu 2019 ! Devenu un événement incontournable de l'été dans le massif, la Fête revient dans le Vercors Drôme. Trois communes unissent cette fois-ci leurs forces pour relever ce défi.

► TROIS COMMUNES AGRICOLES RÉUNIES POUR L'OCCASION

Pour organiser un tel événement, trois communes ont décidé d'associer leurs efforts : Rencurel, Saint-Julien et Saint-Martin. Une coopération inédite entre Drôme et Isère afin d'être à la hauteur de cette Fête qui met à l'honneur un fromage, l'agriculture et plus largement les richesses de notre montagne ; et un événement phare qui attire, édition après édition, plus de 20 000 visiteurs le temps d'un week-end ! La Fête sera localisée à Saint-Martin, commune qui avait déjà accueilli l'événement en 2002. Dans cette aventure, le Parc du Vercors, la Communauté de Communes sont aussi des acteurs majeurs, tant pour l'organisation que pour le financement. Et c'est bien sûr en lien étroit avec le monde agricole que cette Fête se prépare. Pour cette édition 2019, les élus ont dit leur volonté que cette Fête soit à l'image de nos communes. La taille de nos villages sera le gage d'une fête rurale et conviviale. Pour le suivi des préparatifs, un comité de pilotage rassemble des représentants de toutes les structures publiques et professionnelles impliquées dans l'événement. Les membres de cette instance assurent la liaison avec les ateliers.

► L'INDISPENSABLE IMPLICATION DES HABITANTS

La clé de la réussite réside aussi dans l'implication des habitants. Une réunion publique a été organisée à Saint-Julien en novembre. La participation a été importante : de nombreuses personnes des trois communes et du Vercors-Drôme ont fait le déplacement. Une mobilisation de bon augure pour la suite. Les premières idées de thèmes, d'animations, de parrains ont fusé. Les participants ont souligné la nécessité que la programmation irrigue les trois communes en amont du week-end de la Fête ; la Fête est localisée à Saint-Martin (pour d'évidentes raisons logistiques il est impensable de l'organiser en plusieurs lieux) mais c'est bien la Fête des trois communes. La réunion publique a surtout été l'occasion de rappeler la mise en place d'ateliers (décoration, logistique, buvette, restauration, parking...) et de la nécessité que le maximum de bénévoles s'y implique.



► CONTACTS, ACTUALITÉS ET RENSEIGNEMENTS

Retrouvez toute l'actualité sur le site Internet ou la page Facebook de la Fête du Bleu. N'hésitez pas à contacter Prisca Manuel, animatrice de la Fête et à vous rapprocher de la mairie.

Les ateliers de la Fête du Bleu

► ATELIER DÉCORATION

Les mercredis à 20h
Saint-Julien / salle des fêtes

► ATELIER ANIMATION

17 janvier, 14 février et 14 mars à 20h
Saint-Martin / salle du conseil

► ATELIER RESTAURATION / PARKING

31 janvier, 21 février, 21 mars à 20h30
La Balme / salle du Coucourou





Un 11 Novembre 2018 historique !

Une commémoration unique à trois communes !

La commémoration du 11 Novembre 2018 a été historique. Tout d'abord du fait de l'événement célébré à savoir le centième anniversaire de l'Armistice commémoré partout en France et au-delà. Mais aussi parce que localement, pour la première fois, trois communes se sont associées pour sortir des pratiques habituelles et proposer— au-delà de la cérémonie itinérante du 11 Novembre— un riche programme d'animations (expositions, publication, lecture, conférences...) permettant de revenir longuement sur ce conflit majeur de l'histoire du 20e siècle. Un grand merci à tous les bénévoles du groupe patrimoine et à toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés pour un événement qui fera date ! Retrou-

► UN LIVRE SUR LES 109 POILUS MORTS POUR LA FRANCE DE NOS TROIS COMMUNES

Auteurs : Annie Glénat et Jean-Luc Destombes du groupe Patrimoine

Le livre "Les Poilus de notre vallée", réalisé à l'occasion de la commémoration du centenaire de l'armistice, est consultable en ligne sur les sites des communes. Cependant, le Groupe Patrimoine du Vercors, en accord avec les trois communes, envisage de lancer une seconde édition si le nombre de souscripteurs est assez important. Si vous êtes intéressé pour acheter le livret sous format papier, contactez la mairie pour passer commande. Le prix du livret variera selon le nombre d'exemplaires : entre 12 € (pour un tirage de 50 exemplaires) ou 18€ (pour un tirage de 20). Merci d'indiquer si la commande est valable quel que soit le prix ou si c'est seulement au prix de 12 €. Date limite de commande : 15 Mars .

► DES EXPOSITIONS DU GROUPE PATRIMONE DANS LES 3 VILLAGES

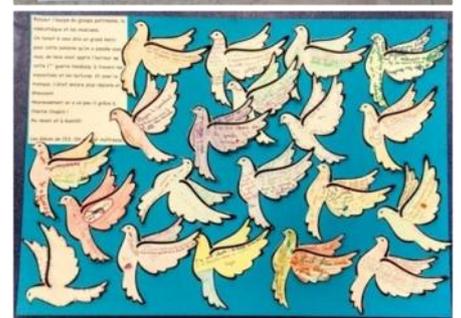
Vous trouverez le détail de ces expositions dans le texte du groupe patrimoine.



► DES RENCONTRES ENTRE LES ÉCOLES DES TROIS COMMUNES



► DES MURS D'EXPRESSION



► TROIS CONFÉRENCES ET UNE SOIRÉE CINÉMA AUTOUR DU FILM *LES GARDIENNES*



► UNE CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE ORGANISÉE EN TROIS LIEUX



► UN REPAS RÉPUBLICAIN À LA MATRASSIÈRE POUR CONCLURE



TRAME HISTORIQUE LUE AUX MONUMENTS AUX MORTS DES 3 COMMUNES LE 11 NOVEMBRE 2018

1914

En août 1914, le monde entre en guerre après des années de tensions en Europe. Les rivalités politiques, commerciales et coloniales se sont exacerbées sur fond de montée des nationalismes.

Dans la poudrière des Balkans, en Serbie, l'assassinat de l'héritier du trône d'Autriche, le 28 juin 1914, met le feu aux poudres. Après un mois de tensions, le monde s'embrase. Le 1^{er} août l'Allemagne déclare la guerre à la Russie alliée de la Serbie ; puis à la France le 3 août. L'atteinte allemande à la neutralité belge conduit la Grande-Bretagne à déclarer la guerre à l'Allemagne. Par le jeu des alliances, les entrées en guerre se multiplient. Deux blocs apparaissent. D'un côté la France, la Russie, la Grande-Bretagne et le Japon ; de l'autre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. En France près de 4 millions d'hommes sont mobilisés, en métropole et dans les colonies. Il faut assurer leur transport, leur habillement, leur équipement et leur armement puis l'acheminement de la plupart de ces hommes par voie ferrée vers la frontière franco-allemande.

Dans le Vercors, c'est au son des cloches que la guerre est annoncée. L'ordre de mobilisation générale est placardé. A Rencurel, Saint-Julien et Saint-Martin, de nombreux hommes quittent alors leurs foyers pour des destinations inconnues. Mais ici comme ailleurs tout le monde est convaincu que la guerre sera courte.



En août 1914, en application du plan XVII, les Français lancent l'offensive à l'Est, entre la Meuse et les Vosges, en direction de l'Alsace et de la Lorraine. Ces combats s'avèrent très meurtriers. En une seule journée par exemple, le 22 août 1914, 27 000 soldats français périssent. Et un mois seulement après le début du conflit, 12 jeunes de nos trois communes sont déjà tombés.

Rencurel: Aribert Auguste Joseph Henri, 25 ans ; Bellier Ernest Philippe Julien, 30 ans ; Glénat Paul Alfred, 22 ans ; Ruel Désiré Paul 21 ans ; Callet Victor Paul, 25 ans ; Bonthoux Elie Félicien, 22 ans ; Guinle Paul Fleury Firmin, 22 ans. **Saint-Julien:** Lattard Justin Philippe, 23 ans ; Gauthier Frédéric Adrien Joseph, 23 ans ; Breyton Joseph Léon 28 ans; Repellin Louis Ernest, 27 ans. **Saint-Martin:** Simiand Ephrem Charles Antoine, 25 ans.

L'armée allemande, quant à elle, applique le plan Schlieffen. Elle lance dès août l'offensive par la Belgique, avec l'objectif d'encercler les forces françaises par un mouvement de débordement qui doit mener les armées allemandes au-delà de Paris. Les combats font rage, les troupes allemandes progressent rapidement vers Paris. Les Français parviennent à bloquer cette avancée lors la bataille de la Marne.

Le front se déplace alors vers le nord-ouest et les grands ports ; chaque armée tente, en vain de se dépasser pour s'encercler dans ce que l'on appelle la course à la mer. Durant ces batailles, les pertes sont nombreuses. **Rencurel:**

Colomb Frédéric Auguste, 35 ans; Glénat Auguste Julien Séraphin, 34 ans; Repellin Ulysse Félicien Antoine dit Ismaël, 21 ans; Ruel Amédée Auguste Léon, 27 ans; Colomb Frédéric Auguste, 35 ans; Glénat Henri Charles, 29 ans. **Saint-Martin:** Brechon Léon Justin,



32 ans; Arnaud Fernand Léopold, 35 ans; Boutin Elisé Paul Joseph, 34 ans; Arnaud Eugène Daniel, 36 ans; Vinay Pierre, 28 ans; Arnaud Antonin Léon Emile, 25 ans; Arnaud Sylvain Marius, 23 ans. A la fin de l'année 1914, l'illusion d'une guerre courte est dissipée. 5 mois seulement après le déclenchement du conflit, 26 hommes des 3 communes ont déjà perdu la vie ; le dernier d'entre eux Paul Arnaud, de Saint-Martin, 23 ans tombe à la veille de Noël 1914.

1915

En 1915, en France, l'impossibilité pour chaque armée de déborder les lignes adverses conduit à une guerre de position. Un front de 800 kilomètres se stabilise entre la Mer du Nord et les frontières suisses. Les tranchées apparaissent et deviennent le symbole de cette guerre. Le refus de concéder le moindre recul conduit à de lourdes pertes humaines. Celles-ci conduisent aux premières mutilations de soldats. La justice militaire est alors expéditive.

Plusieurs offensives sont lancées en Champagne. Y périssent : **Rencurel** Jaimond Jérémie 30 ans; Uzel Joseph Julien, 26 ans; Rimet-Meille Julien Jean Baptiste, 21 ans; Cottin Auguste Alexandre, 31 ans; Vacher Ferdinand, Joseph Auguste, 31 ans; Bonthoux Auguste Joseph, 31 ans; Arnaud Amédée Séraphin, 21 ans; Rozand Martial Julien, 42 ans; **Saint-Martin** : Morel Benjamin Auguste Marius, 31 ans; Ruel Fernand Marius Victor, 21 ans; Simiand Jean Marcel, 35 ans; Bayle Casimir André, 41 ans; Bellier Joseph François Adolphe, 41 ans.

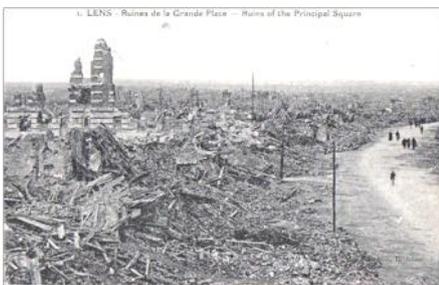
Des offensives, tout aussi meurtrières, sont tentées dans le Nord de la France, en Artois notamment, avec plusieurs



En première ligne aux Eparges (Meuse)

victimes du Vercors. **Rencurel:** Glénat-Jaime Jean Lucien Auguste Julien, 33 ans. **Saint-Julien:** Idelon Gabriel Henri, 20 ans. **Saint-Martin:** Albert Paul Joseph, 21 ans; Revol Mary Eugène Joseph, 32 ans; Breyton Eugène Paulin, 25 ans; Chauvet Henri Félicien, 33 ans; Borel Auguste Paul, 28 ans.

Sur le théâtre européen, après que la Turquie soit entrée en guerre aux côtés de l'Allemagne en 1914, l'Italie s'engage avec les Alliés en 1915. Par ailleurs, Français et Anglais veulent venir en aide à leur allié russe en difficulté. Ils tentent de s'emparer du détroit des Dardanelles. Ils doivent affronter une forte résistance turque. C'est un échec et les pertes sont importantes. Deux jeunes de nos communes périssent ainsi au large de la mer Noire. **Saint-Julien:** Marcon Gaston Georges Sébastien, 21 ans. **Saint-Martin:** Bernard Benjamin Adrien Lucien, 20 ans. Le bilan humain de 1915 ne s'arrête pas là. Des soldats meurent des suites de blessures ou de maladie, dans des hôpitaux, des Alpes à la Normandie. **Rencurel:** Rognin Lucien Anatole Léopold, 33 ans. **Saint-Julien:** Bourgeon Paul Jules, 39 ans; Callet Julien Marius Emile, 28 ans. **Saint-Martin :** Blanc Elisé Albert Adolphe, 29 ans; Piège Jules Pierre, 40 ans; Chauvet Léon Pierre Joseph, 31 ans; Guillet Eugène Casimir, 34 ans. Un homme enfin, Henri Borel, 28 ans, de Saint-Julien, meurt en captivité dans un camp de prisonnier en Allemagne



L. LENS - Ruines de la Grande Place - Ruins of the Principal Square

1916

En 1916, chaque état-major est convaincu que seules des grandes offensives impliquant des centaines de milliers d'hommes permettront de prendre un avantage décisif. Chaque camp prépare son attaque.

Côté Allemand, c'est dans le secteur stratégique de Verdun que l'offensive est lancée en février. Durant plusieurs mois, un déluge de feu s'abat sur l'enfer de Verdun. Ce nom résume à lui seul l'horreur de la Première Guerre mondiale. Assauts et contre-assauts se multiplient, exténuant les troupes. En un an, alors que l'artillerie devient l'arme majeure, pas moins de 60 millions d'obus sont tirés sur quelques dizaines de kilomètres. Dans un bruit assourdissant, la mort frappe au hasard. Le paysage n'est plus qu'un amas de terre percé de trous d'obus. Nos communes y voient mourir. **Rencurel:** Rozand Marius Eloï, 31 ans; Glénat-Forêt Auguste Baptiste, 25 ans; Cottin Louis Daniel Florentin, 38 ans; Collavet Louis Damien Etienne, 32 ans; Glénat Gaston Raoul Désiré, 23 ans; Glénat Amédée Léon Julien, 31 ans. **Saint-Julien:** Gerboud Joseph Marius, 27 ans; Jullien Léon Julien Félicien, 33 ans; Borel Joseph Julien Bernard, 34 ans. **Saint-Martin:** Michel Wilfrid Adrien, 30 ans.

Côté Alliés franco-britanniques, en juillet est engagée la bataille de la Somme. Cette offensive se solde par un véritable désastre humain. Y périssent. **Rencurel:** Glénat-Forêt Julien Félicien Amédée, 27 ans. **Saint-Julien :** Bouchier Louis Adrien, 28 ans; Brochier Georges Victor, 25 ans; Idelon Albert Lucien Joseph, 21 ans. **Saint-Martin:** Malsand Robert Emile Paul, 19 ans.

Cette guerre radicalement nouvelle est marquée par la mort de masse. Ces soldats brutalisés au quotidien sont confrontés à de nouvelles armes, aux gaz-moutarde, à l'aviation. Dans les tranchées, les conditions de vie et d'hygiène sont terribles. Ces Poilus, soldats qui ne se rasent plus, vivent au quotidien avec les poux et les rats. Ils pataugent dans la boue ou suffoquent

dans la poussière. L'eau croupie, les excréments, les corps en décomposition complètent ce terrible tableau de l'enfer des tranchées. La mort qui se banalise fait partie de leur quotidien.

1917

En 1917, les événements se bousculent sans que les protagonistes ne sentent de véritables changements. En avril les Etats-Unis entrent en guerre en avril aux côtés des Alliés. Ils répondent ainsi à la guerre sous-marine que conduit l'Allemagne contre l'Angleterre. En France, les Anglais lancent une offensive devant Arras ; les Français engagent quant à eux une opération sur le Chemin des Dames. Mais bataille après bataille, entre les Flandres et la Marne, l'hécatombe se poursuit, avec la disparition de : **Rencurel.** Verdure Georges Louis, 22 ans; Bonnet Jean Auguste Julien, 39 ans. **Saint-Julien:** Callet Eugène Jean Nicolas, 21 ans. **Saint-Martin:** Callet Aimé Martin, 36 ans; Colomb Sylvain Martial Delphin, 42 ans; Philibert Joanny Georges Adrien, 23 ans; Roure Bruno Honoré Joannès, 21 ans; Sibeud Eugène Baptiste Mary, 41 ans; Magnan Marius Eugène Léon, 22 ans; Reymond Paul Hervé, 19 ans; Place Délile Marcel Léon, 30 ans.

En Italie, les troupes transalpines sont à la peine face aux Austro-hongrois. La France envoie des renforts. Un soldat Léon Girard, 24 ans, de Rencurel perd la vie lors de cette expédition italienne. Et ce sont enfin à l'arrière ou dans des hôpitaux que des soldats blessés ou malades perdent la vie, de Paris à Rencurel, de la Grèce à l'Algérie. **Rencurel:** Blanc Auguste Félicien, 24 ans; Idelon Marie Julien, 31 ans; Fillet Henri, 19 ans. **Saint-Julien:** Morin Auguste Henri, 24 ans. **Saint-Martin:** Malsand Adrien Eugène, 38 ans.

En 1917, les pays en guerre sont épuisés. Cette guerre totale mobilise la société entière. Plus que jamais les femmes sont en première ligne, dans les fermes, dans les villages, dans les usines. Les pénuries frappent de nombreux pays. Les grèves se multiplient. L'aspiration à la paix s'accroît.

1918

Au début de 1918, malgré le programme de paix du président Wilson, rien ne laisse espérer la fin de la guerre. L'Allemagne vient de signer une paix séparée avec la Russie ; elle peut ainsi rapatrier 40 divisions sur le front Ouest. Elle reprend l'offensive, près d'Arras, sur la Somme en s'approchant de Paris ; puis en Flandres et sur le Chemin des Dames. Les Alliés parviennent à stopper cette progression du front allemand à Compiègne. La contre-offensive alliée s'engage. Grâce au renfort américain et à une supériorité technique dans les airs ou avec les chars, cette contre-offensive est décisive. A partir de la seconde bataille de la Marne en juillet, les Alliés attaquent sur tous les fronts. Les lignes allemandes sont percées ; l'armée allemande atteint le point de rupture. La progression des Alliés est désormais inexorable. Et durant ces combats de 1918, de nombreux noms viennent malgré tout allonger la liste des morts de nos villages. **Rencurel**: Rognin Paul Elisée, 31 ans; Cogne Albert Jean Joseph, 21 ans. **Saint-Julien**: Repellin Clovis Léon Ulysse, 24 ans; Frier Henri Louis, 21 ans; Clet Joseph Désiré, 32 ans. **Saint-Martin**: Girard Félix Fernand, 27 ans; Arnaud Léon Joseph Eugène, 40 ans; Bellier Marius Henri, 22 ans; Glénat Gaston Joseph Fulbert Anatole, 35 ans.

Les pays alliés de l'Allemagne subissent des revers importants ; les signatures d'armistices se multiplient. L'Allemagne doit affronter les offensives alliées victorieuses ; elle doit aussi faire face à une situation politique intérieure insurrectionnelle. Dans ces conditions, le 11 Novembre 1918, à Rethondes, en forêt de Compiègne, les délégations allemandes et alliées se rencontrent. Les Allemands doivent signer l'Armistice qui prend effet à la onzième heure du onzième jour du onzième mois de cette année 1918. Le 11 Novembre marque la fin d'une guerre terrible. Mais plusieurs hommes de nos communes perdent encore la vie. En captivité, en Allemagne, en octobre 1918 pour deux d'entre eux. **Rencurel** : Glénat Henri Julien Elisée, 30 ans; Col-

lavet Paul Aristide, 29 ans; ou des suites de blessures et de maladies, en 1919 et 1920, pour d'autres. **Rencurel** : Blanc Joseph Léopold dit Léon, 31 ans. **Saint-Julien**: Guichard Paul Henri, 38 ans. **Saint-Martin**: Revol Camille Léon, 21 ans; Rolland Pierre Elie, 35 ans; Bonnard Benjamin Eloi, 23 ans; Guillet Daniel Philippe, 23 ans; Reynier Léon, 23 ans. Un dernier homme enfin, Henri Bertrand, 22 ans, de Saint-Martin, mobilisé en 1916, meurt en 1920 lors de la campagne de Cilicie, à l'extrême sud-est de la Turquie.

FIN DE LA GUERRE

Le bilan humain est épouvantable : sur les 65 millions de soldats engagés, près de 10 millions perdent la vie. Des morts en France et en Europe occidentale évidemment. Mais des centaines de milliers de morts également sur les nombreux théâtres de ce conflit planétaire, en Russie et sur le front de l'Est, dans les Balkans, au Moyen-Orient, en Afrique, sans oublier les fronts asiatiques et océaniques dans l'océan Pacifique ou encore la bataille de l'Atlantique. S'ajoutent à cela près de 7 millions de victimes civiles. Pour la France ce sont près de 1 400 000 soldats qui périssent durant ce conflit. Sans oublier les 20 millions de blessés, de défigurés, de gueules cassées Et tous ces soldats qui rentrent en vie, mais à jamais marqués par cette épreuve du feu. Cette guerre terrible aura été une guerre totale. Nos sociétés sortent profondément bouleversées par ce conflit sans précédent.

Nos trois communes comptaient 1400 habitants avant -guerre. 109 périssent durant le conflit. Le profil de ces morts dessine la composition sociologique de nos villages au début du 20^e siècle. 75 des 109 morts étaient agriculteurs. On



décompte plusieurs artisans avec 4 bouchers, 3 menuisiers, 3 tailleurs d'habits, 2 boulangers, 2 voituriers, 1 charron, 1 cordonnier, 1 maréchal-ferrant, 1 meunier, 1 charpentier, 1 moulinier, 1 papetier, 1 sculpteur sur bois, 1 tailleur de pierre, 1 terrassier, 1 jardinier. Sans oublier 1 instituteur, 1 étudiant, 1 garçon de café.... Ces hommes ont été fauchés dans la force de l'âge. Leur moyenne d'âge était de 28 ans. Les 3 plus jeunes n'avaient que 19 ans. Les trois plus âgés avaient 42 ans et étaient tous pères de famille.

Parmi ces 109 hommes, 5 seulement ont été enterrés dans les cimetières de nos villages. 45 sont portés disparus et n'ont pas de sépultures connues. Les autres sont enterrés dans des Nécropoles nationales ou carrés militaires.

Après l'Armistice, plusieurs traités de paix sont signés à partir de 1919. Beaucoup parlaient alors, à propos de cette guerre, de la Der des Der. Mais malheureusement, le règlement imparfait de ce conflit et les crises des années 1920-1930 conduiront à un nouvel embrasement mondial, vingt ans après la fin de ce carnage. Une Seconde Guerre mondiale dont l'humanité en général et le Vercors en particulier sortiront profondément meurtris.



► Parole à nos associations

GROUPE PATRIMOINE

Toute l'équipe du Groupe Patrimoine du Vercors a activement participé à la Commémoration du centenaire de l'Armistice et s'y est mise pour présenter sous une forme attrayante et simple ce qui s'est déroulé autour de cette incroyable guerre de 1914/1918.

Trois expositions ont été installées, une dans chaque salle de réunion de nos trois mairies.

Ce fut un travail de recherches, de structuration, d'organisation très riche et fructueux.

De nombreux documents et photographies ont été fournis par les familles des poilus revenus chez eux. De nombreux objets datant de cette époque ont été prêtés par des particuliers afin d'être exposés. Pour ne pas partir dans toutes les directions trois thèmes ont été retenus, un par commune.

Le local du Groupe Patrimoine a alors ressemblé à une fourmilière pendant les semaines avant l'exposition : découpage, collage, titrages, par une partie du Groupe. Puis installation dans les locaux prévus, par une autre partie du Groupe outillée de première. Tout fut prêt pour le 5 novembre au matin.

Pendant que la moitié des élèves étaient en séance lecture, l'autre moitié visitait l'exposition avec des ensei-

gnants et des bénévoles afin de répondre aux questions.

On retrouve dans chaque exposition trois panneaux présentés dans des styles différents : un sur une frise historique, un autre parlant du regard des artistes sur la guerre (en peinture, en écrits, en poésies), et le troisième imageant la paix puisque le but réel de ces expositions, au-delà de la mémoire et de l'information, est de réfléchir sur la paix. Sur les grandes tables sont disposés tous les livres des bibliothèques relatant cette guerre.

A Rencurel : « le Poilu ». Vaste programme, les panneaux relatent la vie de ces soldats pendant quatre ans et leur quotidien. On peut les suivre lors de leurs attaques meurtrières, pendant leur repos dans les tranchées, à la messe, à l'heure du bain, au repas, pendant leurs loisirs, à une partie de

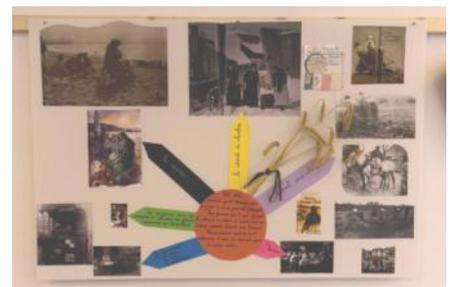


cartes, pendant leur correspondance, en musique, en chants, etc. Les objets matérialisent la réalité : des casques français, un casque à pointe avec sa boîte de transport, un téléphone à manivelle, des gourdes, un fusil à baïonnette, une grenade, une boîte à munitions, une statue, des médailles...

A St Martin en Vercors : « le Retour ».

Constater l'état du pays, des soldats, des civils après l'armistice. La paix est là mais les conséquences de la guerre sont tragiques. Comme dans l'autre présentation il y a des photographies du pays dévasté, en deuil, des témoignages, des chiffres alarmants qui montrent combien se relever d'une telle catastrophe fut dramatique. Un double panneau raconte le retour des poilus du canton, avec leur mal-être, leur blessures physiques et morales, la nécessité de reprendre le travail, la vie « normale ».

A St Julien en Vercors : « les Femmes pendant la guerre ». Une mutation qui s'est faite naturellement : les hommes sont partis au front, à l'arrière les femmes se mettent au travail. Rien ne les arrête, elles coupent leurs cheveux, mettent des pantalons et permettent au pays de poursuivre une économie nécessaire en pratiquant les métiers auparavant réservés aux hommes, ou nécessaires en temps de guerre : infirmière, ouvrière dans les usines de munition, fermière, goudronneuse, conductrice de bus, de tramway, de taxi, d'ambulance, plombière, soudeuse etc.



AMICALE SPORTIVE & CULTURELLE

Le terrain de « Boule Lyonnaise » de l'Amicale sportive et culturelle de saint Julien en Vercors a fait peau neuve.

Sous la gouvernance de Jean Pierre Faure et en partenariat avec la municipalité, des adhérents motivés et très investis ont entrepris divers travaux :

réfection de la surface des 3 jeux de boule



remplacement de la « cabane » par un coquet petit abri (forme chalet) ainsi que son lasurage pour le protéger des intempéries

remplacement de la clôture (abimée lors des travaux d'aménagement du parking attenant)

réalisation d'un portillon personnalisé.



Lors de la saison estivale, les adhérents, les participants à nos deux concours (pétanque et Longue), mais aussi les villageois et les touristes ont apprécié les aménagements effectués.

Nous remercions Mr Le Maire, Pierre Louis Fillet de son soutien et de son écoute pour nous avoir permis de participer à l'embellissement de notre village.



ASSOCIATION DE CHASSE DE SAINT JULIEN

Cette année encore les membres de notre association se sont retrouvés pour une matinée "corvée" élagage et entretien autour du réservoir de Pied Chatelet.

Saison 2018-2019.

Le début de la saison a été plutôt calme du fait d'un temps estival, d'un manque de pluie et de la présence de prédateurs de plus en plus perturbateurs de notre écosystème. En effet, de nombreux ossements de chevreuils, cervidés ont été retrouvés ces derniers mois sur notre commune. Même notre

passion est très souvent entachée. Nous espérons pouvoir la pratiquer et la partager encore quelques années.

C'est avec beaucoup de peine que nous avons appris le décès d'Andronic. Sa sœur est garde chasse à St Julien. Tous les chasseurs présentent leurs sincères condoléances à sa famille.



Avant



Après





Sur le plateau du Vercors Sud il y a eu de nombreuses naissances en ce début d'année 2018, ainsi que des familles qui s'y sont installées. Avec la nouvelle Communauté des Communes Royans Vercors, une réflexion est menée au sujet de la "petite enfance" afin de mettre en place un lieu et des activités "parents-enfants", avec l'ensem-

Le réseau des crèches du Royans-Vercors (dont les Vercoquins font partie) se réunit une fois par mois, et organise réflexion, formation du personnel et fête de la "Petite enfance". Cette année, cette fête ouverte à tous a eu lieu le samedi 24 novembre à Saint Jean en Royans.

Margot David présidente, Gwendoline

ces deux dernières années. Sans cesse en évolution (due aux normes imposées et à l'augmentation du nombre d'enfants), la structure est toujours en recherche d'adaptation. Il s'agit donc pour ce bureau de mettre en lien et de coordonner au mieux les différents acteurs.



ble des intervenants (parents, assistantes maternelles, mairie, centre social la Paz, les Vercoquins, la CAF...). Cette rencontre a eu lieu dernièrement le 29 octobre à la Chapelle en Vercors. Pour connaître les besoins et les envies de chaque famille, des parents ont organisé une Bourse aux vêtements de puériculture en octobre ; en collaboration avec la crèche. L'objectif est de développer des actions similaires permettant des rencontres et partages au niveau du territoire.

Leroux trésorière et Valentine Fournier secrétaire sont investies cette année au bureau de l'Association des Vercoquins. Au delà du quotidien, l'objectif actuel est de redéfinir les rôles de chacun dans l'association afin que tout le monde y trouve sa juste place.

La structure accueille 14 enfants par jour, 38 familles sont adhérentes et 8 salariées y travaillent (gestion et ménage compris). Le taux de fréquentation est particulièrement élevé durant

Une journée de crèche aux Vercoquins de 8h à 18h est bien remplie !

Atelier de bon matin, guidé par les saisons: la nature inspire ces moments. Par souci d'économie et d'écologie, le matériel se veut naturel et recyclé. Chaque salarié essaye de mettre en place, dans cet esprit, des ateliers qui lui tiennent à coeur (travaux manuels, comptines, lecture, relaxation, motricité...). Les enfants apprécient ces riches moments. Ils aiment aussi jouer dans la cour ou balader dans le village, à la rencontre des habitants, des animaux domestiques et de la forêt.

Le repas, préparé avec bon soin et partagé avec les enfants de l'école maternelle, arrive du centre de la Matrassière. C'est le moment le plus attendu par les enfants !

Le temps de repos se répartit sur trois chambres, chacun à son rythme ; difficile de ne pas réveiller ses camarades ! Au réveil tout s'enchaîne jeux, goûter, atelier, sortie...

L'ambiance se veut gaie et légère pour que chaque enfant se sente accueilli et prenne plaisir à venir jouer avec les copains.



Une fête de la pomme improvisée

Par Marie-Odile Baudrier

D'abord, il y a eu beaucoup de pommes sur les arbres cette année. Les quelques personnes qui les ramassaient sous les pommiers de la commune n'en pouvaient plus de voir toutes ces pommes gaspillées. Les branches des pommiers ployaient sous le poids d'une récolte abondante.

Les voisins, les copains et les habitants étaient rapidement avertis et une chaîne de solidarité s'est mise en place.

Les enfants étaient au poste de tri et de lavage, les parents s'activaient sur la manivelle pour faire tourner le broyeur. Les caisses de broyat de



Puis il y a eu l'idée de Paul de les presser pour faire du jus. Belle initiative! Il a trouvé le matériel traditionnel pour broyer, presser, pasteuriser. Ce matin-là d'automne, à la fraîche, pendant que les enfants ramassaient les dernières brouettes de pommes, le broyeur en bois, le pressoir à vis et la cuve chauffante étaient montés dans le jardin de village.



pommes étaient versées et entassées dans le pressoir. Et encore quelques efforts pour actionner le levier à plusieurs. Un jus de pomme délicieux s'écoulait. Bonne dégustation!

Le jardin de village a retenti toute la journée des rires des enfants. En même temps que le jus s'écoulait et se dégustait il y avait le plaisir des échanges entre les gens attirés par une ambiance de fête. A la fin de la journée, Catherine a égrainé des notes de son orgue de barbarie pendant que Paul, Hervé, Agnès, Camille, Alex...refaisaient la chaîne de solidarité pour démonter, laver et emporter le matériel.

Chaque famille est repartie avec quelques litres de jus de pomme « Saint Julien en Vercors » millésime 2018.

Deux nouveaux jeunes entrepreneurs !

CHRISTOPHE DROGUE THÉO BRETON



Par Françoise Chatelan

Il naît en 1990. Après une scolarité à La Chapelle, à Romans et à Montlieu-Vercieux, diplômé en maçonnerie et conduite d'engins, il travaille quelques années dans l'Entreprise Blanc. Mais, depuis très longtemps, il rêve

d'être bucheron.

Dans sa famille, on connaît les difficultés et les risques d'un tel métier physique dangereux, sans salaire fixe. Malgré tout il choisit de suivre une formation intensive à Châteauneuf-du-Rhône pour une responsabilité de chantiers forestiers (brevet professionnel niveau BAC).

« J'aime être dehors, dans la nature, seul ! Pour faire ce métier il faut être passionné car c'est dur ; et puis, chaque jour j'ai peur : peur de casser mon matériel qui coûte cher, peur d'avoir un accident ; la vigilance est de chaque instant. On évite de penser que l'on peut se faire très mal. »

« Je travaille avec des huiles BIO (tracteur et tronçonneuse). 70% pour la scierie et 30 % pour le Privé. J'essaie de tenir compte de la lune pour couper le bois à la sève descendante et du temps pour ne pas abimer le terrain. Il faudrait plus de pistes pour bien exploiter la forêt et ne pas gaspiller le bois. »

« Je suis au début de ma profession ; j'apprends chaque jour... Mon meilleur professeur, c'est mon père. S'il n'était pas bûcheron, je ne me serais jamais lancé. »



Par Marie-Odile Baudrier

Amoureux du Vercors, Théo a plus d'une corde à son arc. Il habite le village de Saint Julien en Vercors. Il y a créé une micro-entreprise d'élagueur grimpeur. C'est une activité qu'il exerce depuis plusieurs années et récemment il s'est mis à son

Théo Breton:
06 84 16 88 57

compte. L'amour des arbres et le savoir-faire lui sont venus de son père forestier, Gilles. Au fil des années, il a appris les nouvelles techniques d'élagage et a complété sa formation en passant le diplôme de cordiste. Il aime son métier car il peut associer sa passion pour les arbres et le plaisir de la grimpe. Cette activité d'auto-entrepreneur, il la complète par des boulots saisonniers d'encadrement dans les sports de plein-air. Cordiste, il a en effet, plein de cordes à son arc ! Il est aussi guide spéléo-canyon et diplômé fédéral escalade/alpinisme.

Regardez les photos de Théo au travail dans les arbres. Elles sont impressionnantes. Vous verrez que c'est un métier à risque. Il nécessite une grande maîtrise des techniques de grimpe et des interventions respectant toutes les règles de sécurité. Son matériel : broyeur, élagueuses, tronçonneuses, effets de sécurité.

Sachez qu'il aime partager sa passion pour les arbres avec les gens et, lorsqu'on lui demande d'intervenir pour une taille, il échange longuement avec le propriétaire et observe avec lui attentivement le végétal. Il a à coeur de faire une taille esthétique et le souci de conserver une croissance harmonieuse à l'arbre qu'il va tailler.

Ils ont choisi de vivre à Saint Julien !

Par Françoise Chatelan

Sophie et Fabien ARLOT

Quand nous habitons à Villard-de-Lans, nous rêvions de venir habiter de ce côté du Vercors, plus rural. Il n'y aurait donc pas de hasard dans la vie, pour trouver quelques années plus tard cette maison à la Martelière.



Nous sommes originaires du Poitou-Charentes, et nous faisons les allers-retours entre les deux régions depuis plus de quinze ans maintenant. Nous avons quitté le Vercors il y a huit ans pour poursuivre notre voie dans le cinéma documentaire. Sophie a suivi une formation à l'IFFCAM, école de cinéma animalier, et nous avons créé *Grenier d'images* en 2013 pour la diffusion et la production de films documentaires. Nous avons ainsi réalisé deux films en Poitou-Charentes *Aux arbres, paysans* et *Traité de vie* (sorti au cinéma cette année). Mais les montagnes nous

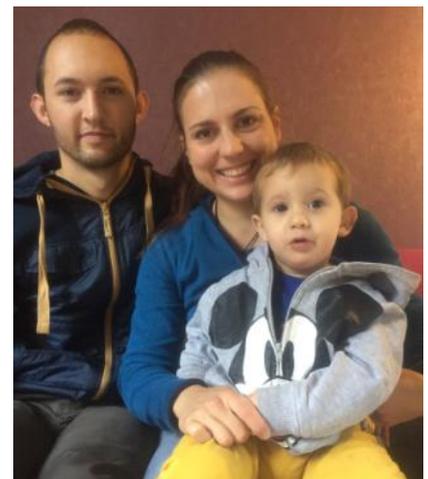
manquaient. La qualité de vie à Saint-Julien est exceptionnelle pour élever des enfants. Nous n'avons pas eu encore le temps de nous impliquer dans la vie locale, mais on sent un tissu associatif vivant. Nous sommes pour l'instant en mode cocooning et rénovation de la maison depuis l'arrivée de notre petite Capucine en septembre dernier. C'est un vrai bonheur d'emprunter chaque jour le chemin pour emmener Capucine à la crèche. Ces paysages nous inspirent pour la réalisation de nouveaux films, en Vercors ou ailleurs !

Pour découvrir notre travail : www.grenierdimages.com

Valentine et Dorian LAPORTE

Depuis Mai 2018, Dorian Laporte et Valentine Fournier ont élu domicile à St Julien. Lassés par la vie bruyante de Valence, par la chaleur, par la société de consommation, ils ont profité d'une opportunité familiale pour s'installer chemin de Forille avec leur petit Clovis (deux ans). Après huit ans d'engagement dans l'Armée, ainsi qu'une formation de bûcheron, Dorian cherche actuellement un emploi stable, idéalement dans la fonction publique. Valentine, avec une formation d'édu-

catrice sportive, assure des heures de surveillance au collège de La Chapelle. Elle pratique également l'équitation (relation cavalier-cheval avec rééducation du cheval). Elle peut donner des cours de « pole dance » (discipline gymnique et de danse autour d'une barre verticale.)



Passionnée de couture, elle serait prête à créer des cours collectifs. Si une belle opportunité immobilière se présente à eux, ils pourraient acheter dans le coin. En attendant, ils aiment rencontrer les gens, échanger des services et désirent s'intégrer à la vie locale (Valentine s'est déjà engagée au Bureau des Vercoquins.) Quant à Clovis, après la crèche, il va nourrir « ses » poules ! Après plusieurs années, la maison Lody retrouve un tout petit peu sa fonction initiale de poulailler !



Ils nous ont quittés...

Par Françoise Chatelan

Gilbert Malsang naît en 1936 à Saint-Martin au hameau des Morands.

Il épouse Marie-Joseph Gauthier en 1980, union d'où naîtront quatre enfants. Il s'installe à la ferme de ses beaux-parents aux Domarières. D'un tempérament optimiste et volontaire, même malade, dans son fauteuil roulant, il fait encore des projets.

Il « quitte » les siens le 1^{er} Mars 2018.

René Glénat naît en 1925 à Rencurel.

Il travaille la terre avec ses parents fermiers. Il épouse Lucette, union d'où naîtront deux garçons. A la mort de son père il est embauché par Léon Rimey, entrepreneur de maçonnerie à Saint Julien. Il continue aux côtés de Robert dans l'Entreprise Blanc jusqu'à sa retraite (1986).

Il décède à l'hôpital de Romans le 26 Avril 2018 .

Henri Christophe naît en 1935 à Saint-Julien.

Après des études au collège technique de Romans et son service militaire (dont 14 mois en Algérie), il devient livreur à Villard-de-Lans. Dans ses temps libres il s'occupe beaucoup

de sa maman. Il épouse Josette et part vivre à St Laurent-de-Mure. Il travaille en usine jusqu'à sa retraite.

Il décède à l'hôpital le 6 Juillet 2018.

Dany Achard naît en 1961.

Jeune, il est déjà passionné par la conduite des camions et le transport du bois. Il épouse Claudine elle-même conductrice de camions grumiers. Ensemble, ils ont deux fils qui travaillent à leurs côtés. Actuellement, ceux-ci continuent courageusement de faire vivre l'Entreprise. Gros travailleur et, malgré la maladie, il va jusqu'au bout de ses forces.

Il « s'éteint » à l'hôpital de Grenoble le 25 Mai 2018.

Andronic Faure naît à Bouvante le 1^{er} Septembre 1961.

Avec sa compagne Marie-Laure, ils ont deux enfants et vivent à la Matrassière. Très bon ouvrier sur bois, il exerce ses compétences dans l'Entreprise Gabayet. Après quelques mois de chômage, il travaille en alternance à la DDE et à l'ONF. Il y est très apprécié pour ses qualités de travailleur, de discrétion et de serviabilité ; il a une passion : la chasse.

La maladie l'emporte le 21 Novembre 2018.

Quand des cars sillonnaient les routes du Vercors.



Par Françoise Chatelan

Dans les années 50, peu d'automobiles circulent sur le plateau ; or, même si l'on peut se ravitailler sur place pour les choses essentielles (voir Lou Becan n° 34), des déplacements sont nécessaires vers la plaine (Grenoble, Romans, Valence), ne serait-ce que pour le transport des élèves.

Trois compagnies de cars se partagent le réseau, permettant ainsi de se rendre quotidiennement à Romans, Valence, Grenoble et aux villages intermédiaires. (cars Glénat, Huillier et Perriat devenu Régie de la Drôme en 1958.)



En dehors du transport de voyageurs, ces bus offrent en effet de nombreuses commodités.

Aller au marché le Vendredi à Romans, faire ses courses dans la journée et remonter le soir sur le Vercors, c'est possible !

Passer des commandes par téléphone à des commerçants en ville et être livré le soir même dans le Vercors, c'est facile !

Le commerçant connaît la marche à suivre : dans la journée il dépose la marchandise demandée au Bureau des cars (ex : café Romestang à Romans). Fleurs, raviolis, truites, vêtements à dégraisser, tissus, etc, tout est transportable ! Le soir même, il suffit d'aller chercher son colis à l'heure du passage du car (à St Julien, devant le café Brochier). Quand les chauffeurs ont du temps libre entre deux trajets, certains chauffeurs peuvent acheter des médicaments directement à la pharmacie, et le soir même, ils les déposent au café Brochier.

Dans la période avant Noël, les petits sapins coupés dans le Vercors circulent avec leurs laissez-passer confiés au chauffeur jusqu'à leur destination en plaine. Ce laissez-passer obligatoire certifie que le sapin a été coupé avec l'accord du propriétaire, que ce soit dans une forêt privée ou communale ; une autorisation encore nécessaire aujourd'hui pour toute coupe de sapin.

Des « poussins d'un jour » nés en plaine et juste sortis de leur coquille arrivent le soir même dans leur carton criblé de trous.

Bicyclettes, sacs de semence, petits meubles etc., tout peut être transporté dans le car, et si ça ne suffit pas, on se sert de l'impériale.

Le service des Messageries (Régie)

achemine à domicile les objets plus volumineux, plus encombrants.

On peut ajouter l'usage de la voiture à cheval nécessaire pour transporter animaux, semence, etc, ou encore l'usage courant du vélo. Monter les Grands Goulets ou la côte de Sassenage pour



rendre visite à sa famille ou à sa bien-aimée, c'est dur mais on le fait.

Au fil des années, l'automobile se démocratise, les cars se vident, ne deviennent plus rentables et finalement disparaissent. Seul un service minimum est assuré. Régulièrement, des personnes, notamment des nouveaux arrivants, demandent des transports collectifs vers le bas. Mais comment concilier service et rentabilité, du moins service et équilibre financier ?

Le co-voiturage, chaque fois qu'il est possible peut être une solution, l'auto-stop organisé aussi.

Peut-être avez-vous d'autres idées ?

Itinéraires et horaires approximatifs des cars d'autrefois

Cars Glénat (Tous les jours sauf le dimanche)

Le matin : 5H La Chapelle, Saint Agnan, Bobache, St Martin, Saint Julien, La Balme de Rencurel, Choranche, Pont en Royans (avec correspondance pour Grenoble)

Vers 8 H Pont en Royans, Ste Eulalie, Echevis, Les Barraques, La Chapelle

Le soir : Vers 17 H La Chapelle, Saint Agnan, Saint Martin, Les Barraques, Echevis, Sainte Eulalie, Pont-en-Royans.

Vers 18.15 H Pont en Royans, Choranche, La Balme de Rencurel, St Julien (19.15 H), Saint Martin, Saint Agnan, La Chapelle.

Cars Perriat (Régie) (Tous les jours sauf le dimanche)

Le matin : 5 H La Chapelle, Vassieux, Saint Agnan, Saint Martin, les Barraques, Sainte Eulalie,

Saint Laurent, Saint Jean, Saint Nazaire, Romans, Valence

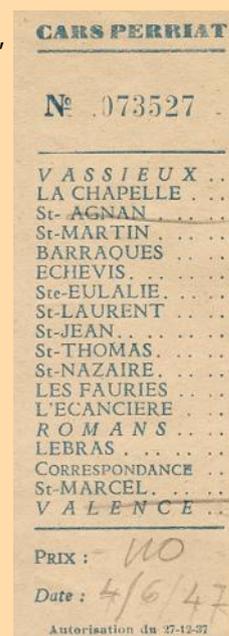
Le soir : Vers 17 H Valence, Romans, Saint Nazaire, Saint Jean, Saint Laurent,

Sainte Eulalie, les Barraques, Saint Martin, Saint Agnan, Vassieux, La Chapelle.

Cars Huillier (tous les jours sauf le dimanche)

Le matin : 9.30 H Villard de Lans, la Balme de Rencurel, Choranche, Pont en Royans

Le soir : 15.30 H Pont en Royans, Choranche, la Balme de Rencurel, Villard de Lans. Ce car transportait le courrier.



La fête de la mobilité douce était organisée cette année par l'Association des Parents d'Élèves de Saint-Julien-en-Vercors et Saint-Martin-en-Vercors.

Tout a commencé à la salle des fêtes de St Julien en Vercors par un court métrage « Blanche ». Suivi d'une table ronde en compagnie du Parc du Vercors et du réalisateur: « Que nous apporte la marche » ? Le lendemain matin, une petite marche autour du village de Saint Martin avec le Groupe Patrimoine.

Puis, quelle belle surprise pour le repas ! C'était comme une guinguette, installée à Saint Martin. Nous avons mangé en musique avec Denis Gaud et son orchestre (guitare, contrebassine et percuterie).

Toute l'après-midi, les enfants ont tourné sur une Toupie-Manège, un manège pas comme les autres. Pas besoin d'électricité pour le faire tourner, il était propulsé par un vélo.

Les plus grands pouvaient profiter d'un spectacle de jukebox ambulante et

d'une Boum à pédales : le public produisait de l'électricité à la force du mollet.

Il y avait aussi des jeux avec la Carapaz (centre social La Paz), des courses d'orientation, des ateliers, des parcours tout en rond, un rallye stop, des apéro-concerts, un défilé des enfants à vélo...

En ce week-end de septembre, nos deux villages ont été entraînés dans un tourbillon ensoleillé.

| MAIRIE & AGENCE POSTALE |

| DÉCHETTERIE |

Ouverture lundi, mardi, jeudi, vendredi, 9h-12h

FERMETURE HEBDOMADAIRE

LE MERCREDI

Tel : 04 75 45 52 23

Fermeture 24 et 31 décembre 2018

Les colis et courriers en instance seront déposés au bureau de poste de La Chapelle.

LES VERCQUINS CRÈCHE

Inscription obligatoire
04 75 45 51 09
du lundi au vendredi
de 8h15 à 18h

FORMALITES ADMINISTRATIVES

- Pour les élections européennes du 26 mai 2019, inscriptions jusqu'au 31 mars 2019.
- Recensement militaire à effectuer en mairie dans le mois suivant les 16 ans.
- Les demandes de certificats d'immatriculation (carte grise) et de renouvellement de permis de conduire se font uniquement de manière dématérialisée depuis le 6 novembre 2017. Consultez le site de la préfecture de la Drôme <http://www.drôme.gouv.fr> rubriques : démarches administratives
- Obtenir ou renouveler sa carte d'identité :
Les démarches se font désormais à la mairie de la Chapelle-en-Vercors en prenant rendez vous préalablement au 04 75 48 20 12

TRANSPORT A LA DEMANDE

La **Réservation** est obligatoire auprès d'une centrale de réservation : 0 810 26 26 07.
Elle s'effectue 24h minimum avant le début de la course.
Les services TAD vers Villard de Lans et celui du marché le jeudi sont assurés par les Taxis Ferlin.

Courriel :

mairie.stjulienvercors@wanadoo.fr

Site : w.stjulienvercors.fr

Permanence du maire sur rendez-vous.

MÉDIATHÈQUE Au collège de La Chapelle

Adhésion 10 € ;

Tél. 04 75 48 15 92

Ouverture lundi 10h-12h / mercredi 14h-17h / jeudi 10h-12h et 13h30-16h30 / vendredi 16h-18h30 / samedi 10h-12h

Maison des Services au public de Saint-Jean-en-Royans : assistance aux démarches administratives (CAF, Pôle Emploi, CPAM, dossiers retraités ...) avec ou sans RDV : 04 75 05 21 12

Centre ressource multi média de Saint-Jean-en-Royans : accès à un espace informatique et ateliers pour découvrir et maîtriser l'outil informatique : 04 75 05 21 12

Royans Express : service de transport à la demande sur le Royans et Vercors assuré par des bénévoles : centre social La Paz, 04 75 47 76 55

DRÔME SOLIDARITES

Le Département de la Drôme propose un numéro de téléphone unique pour répondre aux besoins des personnes âgées et les personnes en situation de handicap et de leurs proches :

04 75 79 70 09

joignable toute l'année, du lundi au vendredi de 9h à 17h30 sans interruption.

NOUVEAU

Pour être tenu informé en temps réel des conditions de circulation notamment l'hiver lors d'épisodes neigeux, le Département propose un site Internet

<http://vh.ladrome.fr>

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Un service de portage de repas à domicile existe pour les personnes âgées ou malades. Renseignements à la CCRV au 04 75 47 79 42

1er juin–30 septembre

Lundi 13h30–16h30 / mercredi 13h30–16h30 / jeudi 9h-12h et 13h30-16h30 / samedi 9h-12h et 14h-17h

1er octobre–31 mai

Lundi 13h30–16h30 / mercredi 13h30–16h30 / jeudi 10h-12h/13h-16h

samedi 10h-12h et 14h-17h

La Chapelle

NUMEROS UTILES

Docteur Maire

04 75 48 20 17

Pharmacie

04 75 48 20 33

Communauté des Communes

04 75 47 79 42

Office de Tourisme

04 75 48 22 54

Gendamerie

04 75 48 24 44

SERVICES AU PUBLIC

L'Assurance Maladie vous accueille à la Chapelle en Vercors uniquement sur rendez vous. Prendre rendez vous par téléphone au 3646 ou sur votre compte ameli

Perception de La Chapelle-en-Vercors

Changement d'horaires :

Ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

Tél. : 04 75 48 21 50

RETRO PHOTO



RETRO PHOTO



Merci à Sabine et Jean-Claude Chabert pour le prêt de la vaisselle à l'occasion du repas des habitants



- Le Repas des habitants
- La semaine bleue : le Vercors à la caverne du Pont d'Arc
- Le Repas du CCAS
- Les vœux de la mairie

